

transmission et la réception des messages par télégraphe, télétype, telex, ainsi que l'expédition du courrier diplomatique et les services connexes entre Ottawa et les missions à l'étranger. La Direction s'occupe aussi du fonctionnement adéquat des services téléphoniques de l'administration centrale et des missions, de la formation des spécialistes en communication, des techniciens et d'autres fonctionnaires du ministère. De plus, elle est chargée de l'achat, de la location et de l'entretien de tout le matériel utilisé aux fins des communications. Cette Direction assure la liaison avec d'autres ministères et institutions qui utilisent son réseau.

En 1967, on a continué l'expansion et la rénovation des aménagements du ministère en vue d'améliorer les services entre Ottawa et les missions à l'étranger.

Direction des finances

Les principales responsabilités de la Direction des finances sont la préparation des prévisions budgétaires pour l'année et la surveillance financière générale de toutes les dépenses. Une nouvelle section de planification financière est déjà en place. Elle a pour tâche d'élaborer et de formuler des projets à long terme en vertu du système de prévision par programme, et d'améliorer les méthodes de rédaction des rapports budgétaires et d'attribution des dépenses. Les autres fonctions de la Direction comportent notamment le financement des postes à l'étranger, le paiement des contributions aux organisations internationales, la coordination des dispositions d'ordre administratif touchant les voyages et les déplacements, y compris l'acheminement des réclamations à ce titre. De plus, la Direction fournit au besoin de l'aide et des conseils aux autres directions, au sujet de questions comme les programmes d'assistance militaire, les programmes canadiens d'aide, les opérations pour le maintien de la paix, les mesures d'évacuation d'urgence, les programmes d'information, les programmes culturels, le règlement des réclamations canadiennes.

Les relations extérieures du Canada ont pris une grande expansion après la guerre. Cela a entraîné une augmentation des dépenses qui, de \$4,975,136 qu'elles étaient en 1945-1946, se sont élevées à \$83,185,700 en 1967-1968 (non compris les programmes de l'aide extérieure).

Conseiller en gestion financière

Sous la direction du conseiller en gestion financière, le travail s'est poursuivi en vue de créer un système de gestion financière qui tout en étant conforme aux principes généraux du gouvernement, répondrait aux exigences particulières du ministère. A cette fin, un programme de révision plus détaillé que celui de l'année précédente a été entrepris au mois de juin.

Au moyen d'un colloque sur la gestion et de documents internes, on a essayé de familiariser la direction et le personnel avec les principes dont s'inspirent les budgets consacrés aux programmes. Le Conseil du Trésor a prêté au ministère un spécialiste des méthodes d'ordinateur en vue de découvrir de quelles façons le ministère pourrait bénéficier des services d'une telle machine. On a étudié la possibilité d'accomplir au moyen d'un ordinateur le travail courant tel que la tenue des registres cumulatifs des dépenses et des listes de stocks détaillées de fournitures et de matériel dans les postes et au bureau principal.